

MAIRIE DE BRUNIQUEL

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2010

L'an deux mille DIX, le 12 Novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de M. MONTET Michel Maire.

Etaient Présents : MM. – MONTET, STEIN, COME, MERCIER, ISSAULAN, TSCHOCKE, GRIMAL, TABARLY, BASSE, SAINTIGNAN-GAGNAIRE, TERRANCLE, DEBAYLES

Absents excusés : MM. – LESCURE, BONHOURE, LARRIEU

Madame ISSAULAN Danièle a été nommé secrétaire de séance.

Lecture par le Maire du compte rendu de la séance précédente et approbation à l'unanimité des membres participants.

ACHAT VEHICULE UTILITAIRE D'OCCASION

Monsieur Philippe Terrancle soumet au Conseil Municipal deux devis pour l'achat d'un véhicule utilitaire dans la limite de 7 000 € TTC conformément la prévision budgétaire.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE d'acheter un « Berlingo » Citroën au garage Crabié, sous réserve que celui-ci prenne en charge le changement de la courroie de distribution comme convenu lors des discussions entre M. Crabié et M. Terrancle. Le prix de base proposé étant de 7 000 € TTC.

Le Conseil Municipal DECIDE également de mettre en vente un véhicule « Acadiane » devenu inutile.

VENTE DE TERRAIN :

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre un terrain à la Société SFR, (cadastré section G n° 1245) où se trouve implanté un relais de téléphonie mobile pour un montant arrêté à 18 000 €.

MUTUALISATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ;

Le Conseil autorise le Syndicat Départemental d'énergie à percevoir et mutualiser la RODP

DIVERS

➤ Traitement des platanes :

un devis a été demandé pour chiffrer le coût du traitement des platanes atteints de parasites. Une évaluation des arbres à traiter va être entreprise, le traitement devant se faire au mois de mars.

➤ DVD du « Vieux fusil » :

Le Conseil décide d'acheter 30 exemplaires du film « Le Vieux fusil » désormais édité en DVD afin de le proposer à la vente dans la zone d'accueil des châteaux. Prix de vente 15 €.

➤ Audio guide aux châteaux :

M. le Maire signale que le nombre d'entrées payantes aux châteaux est en forte progression, il s'élève à 32 700 pour l'exercice 2010.

Monsieur le Maire soumet au conseil le projet d'un audio guide spécifique aux châteaux avec l'intention de diversifier l'offre de visite et surtout de pallier une réduction d'effectif qui pourrait être rendue nécessaire dans les années à venir par une éventuelle réduction des aides à l'emploi.

M. Tabarly souligne que les visites guidées par le personnel d'accueil doivent être privilégiées et demande que soit considéré la proportion de visites guidées sur le nombre des entrées payantes aux châteaux.

M. Basse observe que les appareils « audio guide » spécifiques qui ont été achetés pour la visite du village sont beaucoup plus chers que des appareils équivalents disponibles dans le commerce. Il suggère que l'hypothèse de privilégier des équipements moins coûteux soit envisagée, elle supposerait un coût supplémentaire pour l'achat des droits d'exploitation des enregistrements effectués par l'entreprise réalisatrice de la visite guidée enregistrée.

Des devis vont être demandés pour tous ces éléments.

➤ Isolation du plafond de la salle d'accueil aux châteaux.

Les chauves-souris (protégées dans le cadre de Natura 2000) qui envahissent la salle au-dessus de la salle d'accueil des châteaux provoquent des nuisances en couvrant le sol de déjections qui s'infiltrent par le plancher/plafond de la salle d'accueil, légèrement disjoint.

Mr le Maire propose de profiter de l'absence des chauves-souris pendant la période d'hibernation pour aménager un plancher isolant dans la salle supérieure.

➤ Piégeage des pigeons.

Un devis de piégeage des pigeons a été demandé pour limiter cette nuisance sur les châteaux.

➤ Stationnement Place du Truquet.

Mr BIBIENNE, acheteur potentiel de la maison et de la grange qui bordent la place du Truquet au nord (parcelle G - 74 du cadastre) demande s'il est possible de contenir le stationnement des véhicules devant ses bâtiments selon un schéma qui ménagerait un couloir de 3 m 20 de large élargi de 3 m 50 devant la grange et empierré.

Le Conseil refuse d'accéder à cette demande et propose de neutraliser une bande de 1 mètre de large sur la chaussée. Cette zone interdite au stationnement pourra éventuellement être équipée de jardinières pour matérialiser l'interdiction.

Cette proposition est acceptée par un vote : sept voix pour et cinq abstentions.

➤ Mme Grimal, signale que « le marquage de la bande stop » à l'embranchement de la route de Monclar vers St Maffre a été effacé lors de la réfection de la chaussée et que cela est très dangereux..